

Procès Verbal de séance du conseil municipal du Mercredi 10 Avril 2024 à 18 h 30

Présents : VEYRUNES Denis, CRESPIY Guy, MECA Jean, MARCHAND Camille, BLACHERE Annick, LIDOINE André, CUNY Julien, LEDREN Johanna, BOUET Thomas, Alexandra HAJEK

Procurations : POURCHET Philippe donne procuration à Denis VEYRUNES

CHALAUD François donne procuration à Camille MARCHAND

PORTA Chantal donne procuration à Annick BLACHERE

Secrétaire de Séance : Thomas BOUET

1. **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du Jeudi 21 Mars 2024**

Après exposé, le compte rendu est voté **à l'unanimité**

2. **Compte Administratif AEP 2023**

Le compte administratif se décompose ainsi

Section fonctionnement : Résultats de clôture positif :

+ 11 633.15€

Section Investissement : Résultats de clôture positif :

+ 154 616.38 €

Voté : à l'unanimité

(M. Le Maire sort de la Salle et il ne prend pas part au vote.)

3. **Compte de Gestion AEP 2023**

Le compte administratif est concordant avec le compte de gestion.

Voté : à l'unanimité

4. **Affectation du résultat de l'exercice 2023 de l'AEP**

Après exposé, il est proposé aux membres du conseil d'approuver l'affectation suivante :

Résultat d'exploitation reporté positif : + **11 633.15 €**

Voté : à l'unanimité

5. **Budget Primitif Eau et Assainissement 2024**

Après exposé, il est proposé aux membres du conseil d'approuver le budget qui s'équilibre en dépenses et recettes :

Section d'exploitation : 239 259 € et Section d'Investissement : 211 750.26 €

Voté : à l'unanimité

6. **Compte Administratif Commune 2023**

Le compte administratif se décompose ainsi

Section fonctionnement : Résultats de clôture positif : + 512 848.05€

Section Investissement : Résultats de clôture négatif : - 209 978.53 €

(Ce chiffre correspond à des subventions attribuées mais non encore versées)

Voté : à l'unanimité

(M. Le Maire sort de la Salle et il ne prend pas part au vote.)

7. **Compte de Gestion Commune 2023**

Le compte administratif est concordant avec le compte de gestion.

Voté : à l'unanimité

8. **Affectation du résultat de l'exercice 2023 Commune**

Après exposé, il est proposé aux membres du conseil d'approuver l'affectation suivante :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté positif : + 149 194.66 €

Besoin net à la section d'investissement : + 363 653.39 €

Voté : à l'unanimité

9. **Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024**

Après exposé, Il est proposé de :

- NE PAS modifier les taux d'imposition par rapport à 2023

TH :10.79 %

TFB 42.87 % dont 24.65 % taux départemental et 18.26 % taux communal

TFPNB : 41.84 %

- CONSERVER la majoration de 30% la part communale de la cotisation de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principales due aux titres des logements meublés.

Voté : à l'unanimité

10. **Tarifs Commune 2024**

Après exposé, il est proposé de ne pas modifier les tarifs ci-après :

-
- Concession cimetière le tarif à 200 € le m2
- Case Colombarium : 350 .00 €
- Droit de place annuel boulangerie : 200 .00 €
- repas cantine :3.70 €
- Tickets garderie: 0.50 €
- Occupation du domaine public bouteille de gaz : 50 € /an:
- Photocopies de liasse de documents notamment en urbanisme : 50 €

Location du foyer :

1°) Associations ou toute organisation en lien avec la Commune :

Mise à disposition gratuite : une caution de 500 € sera demandée pour tout usage autre qu'une simple réunion, plus une caution de 150 € pour le nettoyage

2°) Particuliers :

- Totalité du foyer : 250 € par weekend
Comprend la Salle 1 dite de la Chapelle et la Salle 2 dite Extension :

Les cautions demandées sont de 500 € pour les dommages plus 150 € pour le nettoyage, et, 80 € pour la télécommande d'alarme.

11. **Budget Primitif Commune (M57) 2024**

Après exposé, il est proposé aux membres du conseil d'approuver le budget qui s'équilibre en dépenses et recettes :

Section de fonctionnement : 874 055.84 € et Section d'Investissement : 1 058 157.69 €

Voté : : à l'unanimité

12. Subventions aux associations

Après exposé, il est proposé les subventions en € aux associations suivantes :

Les Collières	1200
APE	2000
MAM Coquelicot	450
Les Chasseurs	1000
Les amis de la médiathèques	1200
Comité des fêtes	2000
La Réserve Naturelle des Gorges du Gardon	2000
Un lieu à Sagriès	1200
Geckologis	0
IOTA Création	0
Les amis de la Cartagène	0
Conseil des jeunes	2000
Total subventions	13050

Voté : à l'unanimité

13. Division parcellaire : Régularisation cadastrale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- Autorise le Maire et, en cas d'empêchement l'un de des adjoints à signer toutes pièces afférentes au dossier et tout document établi par Monsieur Ronald DANIS, géomètre-expert à UZES (Gard) relatif à la division en volumes à établir afin de créer un volume qui correspond à la voie publique et un volume qui correspond à la pièce au-dessus du porche appartenant depuis de nombreuses années à la famille BOUET puis à Madame Hélène BOUET à ce jour,
- Autorise le Maire et, en cas d'empêchement l'un de des adjoints à signer toutes pièces afférentes au dossier et à signer tout acte d'état descriptif de division en volume avec Madame Hélène BOUET ou tout acquéreur de sa propriété section AL numéro 344 qu'elle se substituera, à recevoir par Maître Alexia GUY-GALLEGO, notaire à UZES (Gard) en vue de la publication de la division en volumes établie par le géomètre, lequel acte constatera la propriété de la Commune sur le lot volume 1, et la propriété de Mme Hélène BOUET ou tout acquéreur qu'elle se substituera sur le lot volume 2 rattaché à sa propriété AL344.

Monsieur BOUET Thomas sort de la salle et il ne prend pas part au vote

Voté : à l'unanimité

14. Questions diverses